

SudÉducation



Limousin

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !



19, avenue du général Leclerc, 87100 LIMOGES



sudeduclimousin@ouvaton.org



06 80 87 88 75

**DU LUNDI 3 AU VENDREDI 7 JUIN 2019
AU CHÂTEAU DE LIGOURE**

INSTITUER DU COMMUN

Stage de formation syndicale
autogéré du 3^{ème} type
(épisode II)



Jour 2, 3, et 4 - Mardi 4, Mercredi 5, Jeudi 6 juin

ATELIERS AUTOGÉRÉS

Voir ci-dessous pour les premiers thèmes d'ateliers déjà repérés.

L'ÉCOLE DU 3ÈME TYPE

Formation aux pédagogies coopératives, critiques, institutionnelles, sociales.

Les associations et mouvements d'Education Nouvelle partenaires (CEMEA, GFEN, ICEM, OCCE) proposeront des ateliers spécifiques.

Les commissions « Quelle école ? », « 1^{er} degré » et « 2nd degré » proposeront également des ateliers.

PÉDAGOGIES ANTISEXISTES

La commission « Quelle école ? » et la commission antisexiste du Limousin proposeront des ateliers.

COMBATTRE LE FICHAGE NUMÉRIQUE DES SALARIÉ.E.S ET DES ÉLÈVES

Le numérique à l'école, une fausse bonne idée ?

Analyses de pratiques, en lien avec les signataires de l'appel de Beauchastel.

PRENDRE LA MAIN SUR NOS DROITS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Face à une institution et une hiérarchie de plus en plus oppressantes, face à des orientations et des réformes aux antipodes de nos fonctions et du rôle de l'école, face à des choix politiques totalement inféodés aux lois du marché, quels sont les moyens de défense dont nous disposons ? Que faire concrètement pour nous protéger et améliorer nos conditions de travail ? Comment construire des alternatives ? Comment s'approprier le droit pour en faire un outil de nos luttes ?

Un collectif désobéissant proposera des ateliers de mise en pratique. La commission juridique et la commission anti-hiérarchie proposeront également des ateliers.



Jour 5 - Vendredi 7 juin

BILANS ET PERSPECTIVES

Bilan des commissions, bilan des ateliers, bilan de l'autogestion, bilan global du stage et perspectives.

Atelier "grands rangements collectifs". Fin du stage à 16h.

< En soirées >

Jeux collectifs, concerts et musiques, spectacles et projections,
à partir de ce qu'il y a sur place et de ce que vous amenez...

COMMENT S'INSCRIRE ?

➤ Montant de la participation de chacun au stage : **12,50 € par jour** pour l'accueil et/ou l'hébergement au château, **7,50 € par repas** (hors petit déjeuner compris), soit un total égal à **130 € pour l'ensemble du stage**.

➤ Comment s'inscrire ? **En avertissant le syndicat de sa participation uniquement sur l'adresse dédiée stage-ligoure-sudeduc@riseup.net** & en adressant une demande écrite au chef d'établissement dans le secondaire, au président d'université dans le supérieur ou à l'inspecteur d'académie dans le primaire, au président de la collectivité pour les TOS, selon le modèle suivant (à recopier), au moins un mois avant la date du stage. À défaut de réponse expresse au plus tard le 15^{ème} jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé.

➤ Modèle de demande **à envoyer au plus tard le vendredi 3 mai 2019**

Modèle Éducation Nationale et Recherche

« *Lieu* », le
Mme/M. le recteur
s/c du chef d'établissement

Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Ou Mme/M. l'inspecteur de l'Education Nationale s/c de Mme/M. l'inspecteur d'académie

Mme/M (*Prénom, NOM, fonction, affectation*) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 1 / 2 / 3 / 4 / 5 jours (entourez ou indiquez le nombre de jours auxquels vous participez), **le.s 3 / 4 / 5 / 6 / 7 juin 2019** (entourez ou indiquez le.s jour.s auxquels vous participez) en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation, « *désobéir, instituer, produire du commun* » qui se déroulera au Vigen (87110), stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

Signature :

Modèle Agents des collectivités territoriales

« *Lieu* », le
Mme/M. le Président du Conseil Général /Régional
s/c du chef d'établissement

Mme/M (*Prénom, NOM, fonction, affectation*) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 1 / 2 / 3 / 4 / 5 jours (entourez ou indiquez le nombre de jours auxquels vous participez), **le.s 3 / 4 / 5 / 6 / 7 juin 2019** (entourez ou indiquez le.s jour.s auxquels vous participez) en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985, en vue de participer au stage de formation « *désobéir, instituer, produire du commun* » qui se déroulera au Vigen (87110), stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

Signature :